

FONDATEURS:

Mihran Amtablian
Kévork Képénékian
Jules Mardirossian
Vahé Muradian

EDITION FRANCE ARMÉNIE:

17 Place de la Ferrandière
69003 – Lyon
Tél: 04 72 33 24 77
Fax: 04 72 34 59 05

Courriel: contact@france-armenie.fr

Site web: www.france-armenie.fr

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:

Mariette Gharapetian

COLLABORATEURS de ce NUMÉRO:

Gérard Achdjian
Zmrouthe Abozian
Ara Babanian
Arménag Bédrossian
Vicken Cheterian
Gérard Dedeyan
Bérénice Delaye Abozian
Georges Festa
C. Gardon
Jiraïr Jolakian
Nairi Khatchadourian
Mariam Khatlamajyan
Jean Noël Kouyoumdjian
Vilma Kouyoumdjian
Varoujan Mardikian
Harout Mardirossian
Jules Mardirossian
Anne-Marie Mouradian
Serge Obozian
Harut Sassounian
Anahide Ter Minassian
Hélène Terzian
Marie-Anne Thil
Tigrane Yégavian
Jean Yérérian

**SECÉTAIRE DE RÉDACTION
INFOGRAPHISTE:**

Véronique Sanchez-Chakérien

CONCEPTION GRAPHIQUE:

Christine Kirkorian

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION:

Harout Mardirossian

**RESPONSABLE
DES PAGES ARMÉNIENNES:**

Krikor Tavitian

PUBLICITÉ:

Christine Kirkorian
06 15 98 29 03
christine@france-armenie.fr

ABONNEMENTS:

04 72 33 24 77

IMPRIMERIE:

BRAILLY – Saint Genis Laval
Commission Paritaire des Publications
et Agences de presse
N° CPPAP 0318 G 87300

Reproduction interdite de tout article, photo ou document sans l'accord de l'administration du journal. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés spontanément.

ÉDITO

PAR HAROUT MARDIROSSIAN

Comme un malaise

“ Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser – et personne ne peut nous interdire de le penser – que la censure du Conseil constitutionnel a été motivée par des considérations politiques ”. Cette phrase prononcée par Mourad Papazian, l'un des co-présidents du CCAF, devant l'ensemble de la classe politique et devant le Président de la République lors du dîner du CCAF, traduit bien l'ulcération et le sentiment de trahison des Français d'origine arménienne.

Cinq ans après la première censure de 2012, une nouvelle fois, la loi de pénalisation du négationnisme du Génocide des Arméniens a été rejetée pour les mêmes motifs. Pourtant, toutes les précautions avaient été prises. Les plus grands constitutionnalistes avaient été consultés. Les services de l'Etat et du ministère de la Justice ont été mobilisés durant quatre ans. Le Président et son gouvernement s'étaient personnellement engagés via un projet de loi « Egalité et citoyenneté ». Les médias étaient presque unanimement favorables à ce texte qui plaçait désormais le débat sur les faits de société, le racisme et l'incitation à la haine notamment, sur les réseaux sociaux et non plus dans le débat historique.

Alors, on peut se dire que la victoire politique et diplomatique a été totale. L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le texte en première lecture. Sur le plan politique, on peut donc affirmer que la parole donnée par l'exécutif et le législatif a été respectée. Mais pour autant, n'avons-nous pas comme un malaise, comme le sentiment que la République française, pour laquelle les Arméniens ont tant donné, est incapable de les défendre. Quelques jours plus tard, sans

qu'il y ait probablement de lien, le buste de Missak Manouchian était de nouveau profané à Marseille. Geste politique ou simple acte de délinquance, il est encore trop tôt pour le dire. Mais personne ne peut nous enlever l'idée que s'il y avait une loi, elle agirait par prévention contre ces malfaisants de la mémoire.

Cette décision apporte au moins une réponse. La voie juridique ne constitue pas l'alpha et l'omega de la Cause arménienne. C'est maintenant sur le terrain politique et diplomatique qu'il faut placer le débat y compris en terme de négationnisme du Génocide des Arméniens. D'abord, au niveau de l'enseignement de l'Histoire afin que les jeunes générations ne soient pas perméables à une négation d'Etat financée par une dictature. Puis, dans la façon dont la France en tant qu'Etat, dans chaque département qui la constitue, puisse se souvenir du rôle particulier qu'elle a eu dans cette région en tant que protecteur des minorités chrétiennes puis avec le protecteur sur le Liban, la Syrie et la Cilicie. C'est aussi dans le rôle que la France doit jouer en Artsakh pour mettre en œuvre une paix durable basée sur le droit à l'autodétermination de son peuple. C'est enfin dans le rôle de la France en tant que défenseur des minorités en Turquie, en Syrie ou en Irak.

Bref, malgré ce malaise persistant à l'égard de la volonté politique du Conseil constitutionnel et de son président en particulier, il faut, comme seul le peuple arménien a toujours su le faire, regarder objectivement les avancées acquises, relever la tête et avancer de nouveau, faire progresser les droits du peuple arménien, étape après étape, victoire après victoire.